

DECRET N° 2014/030 DU 28 JAN 2014
portant nomination des Directeurs à la Délégation
Générale à la Sûreté Nationale.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu le décret N° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République ;
- Vu le décret N° 96/034 du 1^{er} mars 1996 portant création d'une Délégation Générale à la Sûreté Nationale ;
- Vu le décret N° 2012/540 du 19 novembre 2012 portant organisation de la Délégation Générale à la Sûreté Nationale,

DECRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent décret, nommés aux postes ci-après à la Délégation Générale à la Sûreté Nationale :

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Directeur : Monsieur **NGOUANOM Pierre Marie**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Chef de la Division Juridique, poste vacant.

DIRECTION DES FINANCES, DE LA GESTION INFORMATIQUE ET DE LA LOGISTIQUE

Directeur : Monsieur **MBIONGUERI**, Commissaire Divisionnaire, en poste.

DIRECTION DE LA SECURITE PUBLIQUE

Directeur : Monsieur **KWAJEB Benjamin**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Adjoint au Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur EWU NGEME David, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DES RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Directeur : Monsieur **ONANA ATENGENE Théophile**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Sud-Ouest, en remplacement de Monsieur MESSING Jean Louis, muté.

DIRECTION DE LA POLICE JUDICIAIRE

Directeur : Monsieur **DILI Jacques**, Commissaire Divisionnaire, en poste.

DIRECTION DE LA POLICE DES FRONTIERES

Directeur : Monsieur **MESSING Jean-Louis**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Directeur des Renseignements Généraux, en remplacement de Monsieur DJOM Beaulys, appelé à d'autres fonctions.

DIRECTION DE LA SANTE

Directeur : Monsieur **NGONO YEME Jean-Marie**, Commissaire Divisionnaire Médecin, précédemment Directeur Adjoint à la Direction de la Santé, poste vacant.

DIRECTION DE LA FORMATION

Directeur : Monsieur **ASSIGA Thomas**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Chef de la Division des Affaires Administratives et Disciplinaires à l'Ecole Nationale Supérieure de Police, poste vacant.

COMMANDEMENT CENTRAL DES GROUPEMENTS MOBILES D'INTERVENTION

Commandant Opérationnel : Monsieur **MEJABE JONH ENONGUENE**, Commissaire Divisionnaire, précédemment Adjoint au Délégué Régional de la Sûreté Nationale du Littoral, poste créé.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE POLICE DE YAOUNDE

Commandant : Monsieur **GHOGOMU MBEITKONG**, Commissaire Divisionnaire, en poste.

CENTRE D'INSTRUCTION ET D'APPLICATION DE LA POLICE DE MUTENGENE

Commandant : Monsieur **MONKOUOP MOUMINOU**, Commissaire Divisionnaire, en poste.


Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- Le présent décret sera enregistré et publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.-

Yaoundé, le 28 JAN 2014

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA



The seal is circular with the text 'REPUBLIQUE DU CAMEROUN' at the top and 'THE PRESIDENT OF THE REPUBLIC OF CAMEROON' at the bottom. In the center, it says 'LE PRÉSIDENT' and 'PAIX - TRAVAIL - PATRIE' around a central emblem.